

# CHANGEMENT DE LA MUTUELLE POURQUOI ?

L'appel d'offre lancé, un travail intense a commencé pour les membres de la commission santé s'appuyant sur l'expérience de la CFDT acquise en siégeant à la Commission Paritaire de Gestion de la Branche (APGIS) depuis 5 ans.

Le CSEC a suivi les recommandations de la commission santé et a fait connaître son positionnement lors de la réunion du 19/10/2020 :

## Les élus se sont orientés vers APGIS pour

- Assurer la **sécurité** des frais de santé/prévoyance dans un contexte COVID 19 nous n'avons aucune visibilité sur les 2 prochaines années et nous préférons garantir les taux des cotisations en repartant dans le régime de la branche car depuis 5 ans les comptes Ethypharm sont déficitaires,
- Avec la branche **moins de risque** d'augmentation de tarif car celui-ci est partagé avec plus de 70 000 adhérents,
- Choisir le régime de branche, c'est avoir la **certitude** d'avoir des garanties conformes aux obligations conventionnelles et réglementaires ce qui n'était pas tout à fait le cas depuis 5 ans avec le courtier.
- Les **nombreuses offres de services** proposées sont comprises dans la tarification : aide pour maladie grave, aide pour les aidants, prévention (bilan nutritionnel...)

## Recommandation non suivie par la direction, POURQUOI ?

- Pour diminuer ses coûts principalement puisqu'elle prend à sa charge 60% de la majorité des taux de cotisation,
- Persiste contre notre gré d'employer le courtier en utilisant une partie de nos cotisations pour le rémunérer => externalisation d'activité
- Prévoit d'assurer les salariés des filiales étrangères, donc il lui faut un partenaire reconnu

**POUR TOUTES SES RAISONS LA DIRECTION A FAIT UNE DECISION  
UNILATERALE DE SELECTIONNER POUR 2021 L'ASSUREUR**

**« GENERALI »**

**La CFDT regrette le positionnement unilatéral de la  
direction concernant l'assureur pour  
les frais de santé et de la prévoyance**